



TC/49/14
 ORIGINAL : anglais
 DATE : 4 février 2013

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

Genève

COMITÉ TECHNIQUE

Quarante-neuvième session
Genève, 18 – 20 mars 2013

ÉVALUATION DE L'HOMOGENÉITÉ AU MOYEN DES PLANTES HORS-TYPE SUR LA BASE DE PLUSIEURS ÉCHANTILLONS OU SOUS-ÉCHANTILLONS

Document établi par le Bureau de l'Union

1. L'objet du présent document est de faire rapport sur un résumé des approches utilisées par les membres de l'Union dans l'évaluation de l'homogénéité au moyen des plantes hors-type sur la base de plusieurs échantillons ou sous-échantillons.

2. Les abréviations ci-après sont utilisées dans le présent document :

TC :	Comité technique
TC-EDC :	Comité de rédaction élargi du Comité technique
TWA :	Groupe de travail technique sur les plantes agricoles
TWC :	Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateurs
TWF :	Groupe de travail technique sur les plantes fruitières
TWO :	Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers
TWV :	Groupe de travail technique sur les plantes potagères
TWP :	Groupes de travail techniques
TWV :	Groupe de travail technique sur les plantes potagères

3. La structure du présent document est la suivante :

INFORMATIONS GÉNÉRALES	2
FAITS NOUVEAUX SURVENUS EN 2012	2
COMITÉ TECHNIQUE	2
GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE SUR LES PLANTES AGRICOLES	2
GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE SUR LES PLANTES POTAGÈRES	3
GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE SUR LES SYSTÈMES D'AUTOMATISATION ET LES PROGRAMMES D'ORDINATEUR	3
GROUPE DE TRAVAIL SUR LES PLANTES FRUITIÈRES	4
GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE SUR LES PLANTES ORNEMENTALES ET LES ARBRES FORESTIERS	4
RÉSUMÉ DES MÉTHODES	4
ANNEXE I :	Situation A : Deux cycles de végétation en un seul endroit
ANNEXE II :	Situation B : Deux endroits de végétation la même année
ANNEXE III :	Situation C : Plus d'un examen/essai durant le même cycle de végétation
ANNEXE IV :	Situation D : Évaluation de sous-échantillons dans le cadre d'un seul examen/essai

INFORMATIONS GÉNÉRALES

4. Les informations générales sur cette question sont fournies dans le document TC/48/14 intitulé "Évaluation de l'homogénéité d'après les plantes hors-type sur la base de plusieurs échantillons ou sous-échantillons".

FAITS NOUVEAUX SURVENUS EN 2012

Comité technique

5. À sa quarante-huitième session, tenue à Genève du 26 au 28 mars 2012, le TC a examiné le document TC/48/14 intitulé "Évaluation de l'homogénéité d'après les plantes hors-type sur la base de plusieurs échantillons ou sous-échantillons".

6. À sa quarante-huitième session, le TC a demandé au Bureau de l'Union d'établir un résumé des informations contenues dans les annexes du document TC/48/14 qui portent sur l'évaluation de l'homogénéité d'après les plantes hors-type sur la base de plusieurs échantillons ou sous-échantillons. Ce résumé présenterait un classement des différentes situations dans lesquelles plusieurs échantillons ou sous-échantillons ont été utilisés ainsi qu'une étude de la manière dont les résultats tirés des différents échantillons ou sous-échantillons ont été combinés aux fins d'une évaluation globale de l'homogénéité d'une variété.

7. À sa quarante-huitième session, le TC est convenu d'inviter le TWC à examiner les informations contenues dans les réponses au questionnaire sur les "Normes de population utilisées pour déterminer l'homogénéité d'après les plantes hors type sur la base de plusieurs échantillons", dans les annexes du document TC/48/14 et dans le résumé qui sera établi par le Bureau de l'Union, et à fournir des orientations sur les conséquences qu'aurait l'application des différentes méthodes (voir les paragraphes 128 à 130 du document TC/48/22 "Compte rendu des conclusions").

Groupe de travail technique sur les plantes agricoles

8. À sa quarante-et-unième session tenue à Angers (France), du 21 au 25 mai 2012, le TWA a examiné le document TWA/41/9 intitulé "Assessing uniformity by off-types on the basis of more than one sample or sub-sample" (voir le paragraphe 46 du document TWA/41/34 "Report").

9. À sa quarante-et-unième session, le TWA est convenu que des explications devraient être données pour les situations A et B si la méthode combinant les résultats de deux cycles de végétation était réputée correspondre au critère de "cycles de végétation indépendants" (voir le paragraphe 47 du document TWA/41/34 "Report").

10. À sa quarante-et-unième session, le TWA a pris note de l'explication donnée par l'expert de la République tchèque, à savoir que l'exemple de la pomme devrait être supprimé car la même méthode était utilisée pour d'autres espèces (voir le paragraphe 48 du document TWA/41/34 "Report").

11. Sur la base des informations fournies à la réunion sur la "situation B : Deux endroits de végétation la même année. Méthode : Troisième cycle de végétation si les résultats sont incompatibles", le TWA est convenu de réviser le texte comme suit :

"[...] Si la variété se situe dans les limites de la norme d'homogénéité en un endroit de végétation mais ne l'est pas dans l'autre, alors :

option a) l'essai est répété aux deux endroits une deuxième année;

option b) l'essai est répété à la station principale (endroit) (Union européenne)"

(voir le paragraphe 49 du document TWA/41/34 "Report").

12. Dans le cas de la "situation D : Assessing sub-samples within a single test/trial, Approach : Sub-sample as first step of assessment", le TWA est convenu qu'il fallait généraliser l'explication (c'est-à-dire ne faire aucune référence à des plantes hors-type 0 dans le sous-échantillon) et donner une explication de la base statistique sur laquelle repose la méthode. Le TWA est également convenu que les experts

statistiques de l'Allemagne et de la France devraient être invités à expliquer la base statistique sur laquelle repose le nombre acceptable de plantes hors-type dans le sous-échantillon de 20 plantes utilisé dans le contexte de la taille d'un échantillon de 100 plantes (voir le paragraphe 50 du document TWA/41/34 "Report").

13. À sa quarante-et-unième session, le TWA a pris note que le TWC serait invité à fournir des orientations sur les conséquences qu'aurait l'application des différentes méthodes (voir le paragraphe 51 du document TWA/41/34 "Report").

Groupe de travail technique sur les plantes potagères

14. À sa quarante-sixième session tenue à proximité de la ville de Venlo (Pays-Bas), du 11 au 15 juin 2012, le TWV a examiné le document TWV/46/9 "Assessing uniformity by off-types on the basis of more than one sample or sub-sample". Les modifications figurant dans le document TWV/46/9 en provenance du document TWA/41/9 ont été faites sur la base des observations formulées comme suit par le TWA, à sa quarante-et-unième session :

- Suppression de la méthode : "Condition à remplir pour satisfaire à la norme d'homogénéité dans les deux cycles de végétation" (proposé pour l'exemple de la pomme), dans la section "Summary of approaches" et dans l'annexe I "Situation A : Deux cycles de végétation en un seul endroit", comme indiqué dans le paragraphe 10 de ce document.
- Révision du texte de la méthode : "Troisième cycle de végétation lorsque les résultats sont incompatibles" dans l'annexe II "Situation B : Deux endroits de végétation la même année", comme indiqué dans le paragraphe 11 de ce document.

15. À sa quarante-sixième session, le TWV a pris note des différentes méthodes et de la similitude entre les méthodes utilisées dans différents membres de l'UPOV. Il est convenu d'inviter le Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC) à lui faire savoir s'il convenait d'utiliser les résultats pris séparément ou combinés. Les experts de l'Allemagne, de la France, de l'Italie et des Pays-Bas se sont offerts à donner, le cas échéant, au TWC, des exemples et des données (voir le paragraphe 55 du document TWV/46/41 "Report").

16. À sa quarante-sixième session, le TWV est convenu que la définition de la taille des échantillons devrait être plus précise (voir le paragraphe 56 du document TWV/46/41 "Report").

Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur

17. À sa trentième session tenue à Chisinau (République de Moldova), du 26 au 29 juin 2012, le TWC a examiné le document TWC/30/9 "Assessing uniformity by off-types on the basis of more than one sample or sub-sample", avec la section "Summary of approaches" et les annexes, telles qu'elles figuraient dans ce document.

18. À sa trentième session, le TWC a noté la nécessité d'expliquer plus en détail les situations décrites afin de préciser par exemple si deux cycles de végétation étaient liés à l'utilisation du même échantillon et effectués la même année. Le TWC est convenu que des informations plus détaillées et une analyse plus approfondie étaient nécessaires pour donner des orientations sur les conséquences qu'aurait l'application des différentes méthodes (voir le paragraphe 83 du document TWC/30/41, "Report").

19. À sa trentième session, le TWC est convenu que l'Allemagne, la France et les Pays-Bas présenteraient à sa prochaine session une ou plusieurs situations concrètes dans leurs pays ainsi que la base statistique de leur analyse (voir le paragraphe 84 du document TWC/30/41, "Report").

20. À sa trentième session, le TWC est convenu que la base statistique du nombre acceptable de plantes hors-type dans le sous-échantillon de 20 plantes utilisé dans le contexte d'un échantillon de 100 plantes (situation D) serait évaluée par des experts de l'Allemagne et de la France (voir le paragraphe 85 du document TWC/30/41, "Report").

Groupe de travail sur les plantes fruitières

21. À sa quarante-troisième session tenue à Pékin (Chine), du 30 juillet au 3 août 2012, le TWF a examiné le document TWF/43/9 Rev. "Assessing uniformity by off-types on the basis of more than one sample or sub-sample", avec la section "Summary of approaches" et les annexes telles qu'elles figurent dans ce document.

22. À sa quarante-troisième session, le TWF a pris note des différentes méthodes et de la similitude entre les méthodes utilisées par différents membres de l'UPOV. Il est convenu de proposer que le Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC) soit invité à dire s'il convient d'utiliser les résultats pris séparément ou combinés (voir le paragraphe 51 du document TWF/43/38 "Report").

23. À sa quarante-troisième session, le TWF a demandé que l'expert de la Nouvelle-Zélande fasse, à sa session en 2013, un exposé sur l'examen de l'homogénéité de variétés de pomme issues de mutations, (voir le paragraphe 52 du document TWF/43/38 "Report").

24. À sa quarante-troisième session, le TWF est convenu que la définition des cycles de végétation devrait être plus précise et que, dans l'avenir, une description détaillée de la manière dont l'examen devait être effectué devrait être incorporée dans la section "Matters for future consideration" (voir le paragraphe 53 du document TWF/43/38 "Report").

Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers

25. À sa quarante-cinquième session tenue à Jeju (République de Corée), du 6 au 10 août 2012, le TWO a examiné le document TWO/45/9 "Assessing uniformity by off-types on the basis of more than one sample or sub-sample", avec le section "Summary of approaches" et les annexes, telles qu'elles figurent dans ce document. Le TWO a pris note des différentes méthodes utilisées dans différents membres de l'UPOV (voir le paragraphe 54 du document TWO/45/37 "Report").

RÉSUMÉ DES MÉTHODES

26. Les annexes I à IV du présent document, telles que modifiées sur la base des observations formulées par le TWA (paragraphe 10 et 11) et examinées par les TWV, TWC, TWF et TWO, à leurs sessions en 2012, résumant différentes situations dans lesquelles différents échantillons sont combinés comme suit pour faire l'évaluation globale de l'homogénéité d'une variété :

Annexe I : Situation A : Deux cycles de végétation en un seul endroit

Méthode : Troisième cycle de végétation si les résultats sont incompatibles
Méthode : Combiner les résultats de deux cycles de végétation

Annexe II : Situation B : Deux endroits de végétation la même année

Méthode : Troisième cycle de végétation si les résultats sont incompatibles
Méthode : Combiner les résultats de deux endroits

Annexe III : Situation C : Plus d'un examen/essai durant le même cycle de végétation

Méthode : Cycle de végétation additionnel si les résultats sont incompatibles

Annexe IV : Situation D : Évaluation de sous-échantillons dans le cadre d'un seul examen/essai

Méthode : Sous-échantillon comme première étape d'évaluation

27. Le résumé qui figure dans les annexes I à IV porte uniquement sur des situations dans lesquelles plus d'un échantillon ou sous-échantillon concerne l'examen du même caractère. Lorsque les échantillons ou sous-échantillons (p. ex. examen spécial) sont différents pour examiner un caractère différent, il n'est pas obligatoire de combiner les résultats car une variété doit être homogène pour tous les caractères pertinents.

28. Le TC est invité à :

a) *prendre note du résumé tel qu'il figure dans les annexes I à IV du présent document;*

b) *noter que le TWC examinera de plus amples informations sur les situations décrites dans les annexes I à IV du présent document, comme indiqué dans les paragraphes 18 à 20 dudit document;*

c) *se demander si la méthode combinant les résultats de deux cycles de végétation, comme indiqué dans les annexes I et II : "Situations A et B", correspond au critère des cycles de végétation "indépendants"; et*

d) *noter qu'un expert de la Nouvelle-Zélande fera, à la session du TWF en 2013, un exposé sur l'examen de l'homogénéité des variétés de pomme issues d'une mutation.*

[Les annexes suivent]

SITUATION A : DEUX CYCLES DE VÉGÉTATION EN UN SEUL ENDROIT

Méthode : Troisième cycle de végétation si les résultats sont incompatibles

(Bulgarie, Chili (blé), République tchèque, Union européenne (pomme de terre), Allemagne, Géorgie, Italie (pomme de terre), Irlande (pomme de terre), Lettonie, Nouvelle-Zélande (mutations de laitue et de pomme)).

Une variété est réputée homogène si elle se situe dans les limites de la norme d'homogénéité sur les deux cycles de végétation.

Une variété est réputée non homogène si elle ne se situe pas dans les limites de la norme d'homogénéité sur les deux cycles de végétation.

Si, à l'issue des deux cycles de végétation, la variété se situe dans les limites de la norme d'homogénéité pour un cycle et pas l'autre, l'homogénéité peut être évaluée sur un troisième cycle de végétation après consultation du demandeur. Si, pour ce troisième cycle, elle se situe dans les limites de la norme d'homogénéité, elle est réputée homogène. Si, à la fin du troisième cycle de végétation, la variété ne se situe pas dans la norme d'homogénéité, elle est réputée non homogène.

Méthode : Combiner les résultats de deux cycles de végétation

(République de Moldova, Chili (pomme de terre), Espagne (chou-fleur)).

Une variété est réputée homogène si elle se situe dans les limites de la norme d'homogénéité sur les deux cycles de végétation.

Une variété est réputée non homogène si elle ne se situe pas dans les limites de la norme d'homogénéité sur les deux cycles de végétation.

Une variété est réputée homogène si le nombre total de plantes hors-type à l'issue des deux cycles de végétation ne dépasse pas le nombre de plantes hors-type autorisé pour l'échantillon combiné.

[L'annexe II suit]

SITUATION B : DEUX ENDROITS DE VÉGÉTATION LA MÊME ANNÉE

Méthode : Troisième cycle de végétation si les résultats sont incompatibles

Une variété est réputée homogène si elle se situe dans les limites de la norme d'homogénéité aux deux endroits de végétation.

Une variété est réputée non homogène si elle ne se situe pas dans les limites de la norme d'homogénéité aux deux endroits de végétation.

Si la variété se situe dans les limites de la norme d'homogénéité en un endroit de végétation mais pas dans l'autre, il y a alors deux options :

option a) l'essai est répété aux deux endroits une deuxième année;

option b) l'essai est répété à la station principale (endroit)
(Union européenne)

Méthode : Combiner les résultats de deux endroits

(France (Chou fleur))

Une variété est réputée homogène si elle se situe dans les limites de la norme d'homogénéité aux deux endroits.

Une variété est réputée non homogène si elle ne se situe pas dans les limites de la norme d'homogénéité aux deux endroits.

Une variété est réputée se situer dans les limites de la norme d'homogénéité si le nombre de plantes ou parties de plantes hors-type ne dépasse pas le nombre de plantes hors-type autorisé pour l'échantillon combiné (deux endroits).

[L'annexe III suit]

SITUATION C : PLUS D'UN EXAMEN/ESSAI POUR UN CARACTÈRE
DANS LE CADRE DU MÊME CYCLE DE VÉGÉTATION

Méthode : Cycle de végétation additionnel si les résultats sont incompatibles

(Allemagne, Bulgarie, Hongrie, Italie, République tchèque (blé), Nouvelle-Zélande (blé), Espagne (blé)).

Une variété est réputée homogène pour un caractère si elle se situe dans les limites de la norme d'homogénéité pour ce caractère dans tous les examens/essais.

Une variété est réputée non homogène si elle ne se situe pas dans les limites de la norme d'homogénéité pour le caractère dans tous les examens/essais.

Lorsqu'une variété se situe dans les limites de la norme d'homogénéité pour le caractère dans un examen/essai (p. ex. essai principal) et pas dans l'autre (p. ex. parcelle d'épis-lignes), les deux examens/essais sont répétés dans le cadre d'un cycle de végétation additionnel.

[L'annexe IV suit]

SITUATION D : ÉVALUATION DE SOUS-ÉCHANTILLONS DANS LE CADRE D'UN SEUL EXAMEN/ESSAI

Blé (Allemagne, Croatie, Espagne, Estonie, Hongrie, Norvège, République tchèque, Suède, Union européenne), orge (Italie)

Méthode : Utilisation du sous-échantillon comme première étape d'évaluation

Une variété est réputée homogène si aucune plante hors-type n'est observée dans un sous-échantillon.

Une variété est réputée non homogène si le nombre de plantes hors-type dans le sous-échantillon dépasse le nombre accepté de plantes hors type pour l'échantillon tout entier.

Si le nombre de plantes hors-type est égal ou supérieur à un mais inférieur au nombre accepté de plantes hors-type pour l'échantillon tout entier, ce dernier sera évalué.

[Fin de l'annexe IV et du document]